Département des Ardennes

MAIRIE
LES AYVELLES

08000

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Commune de **LES AYVELLES**

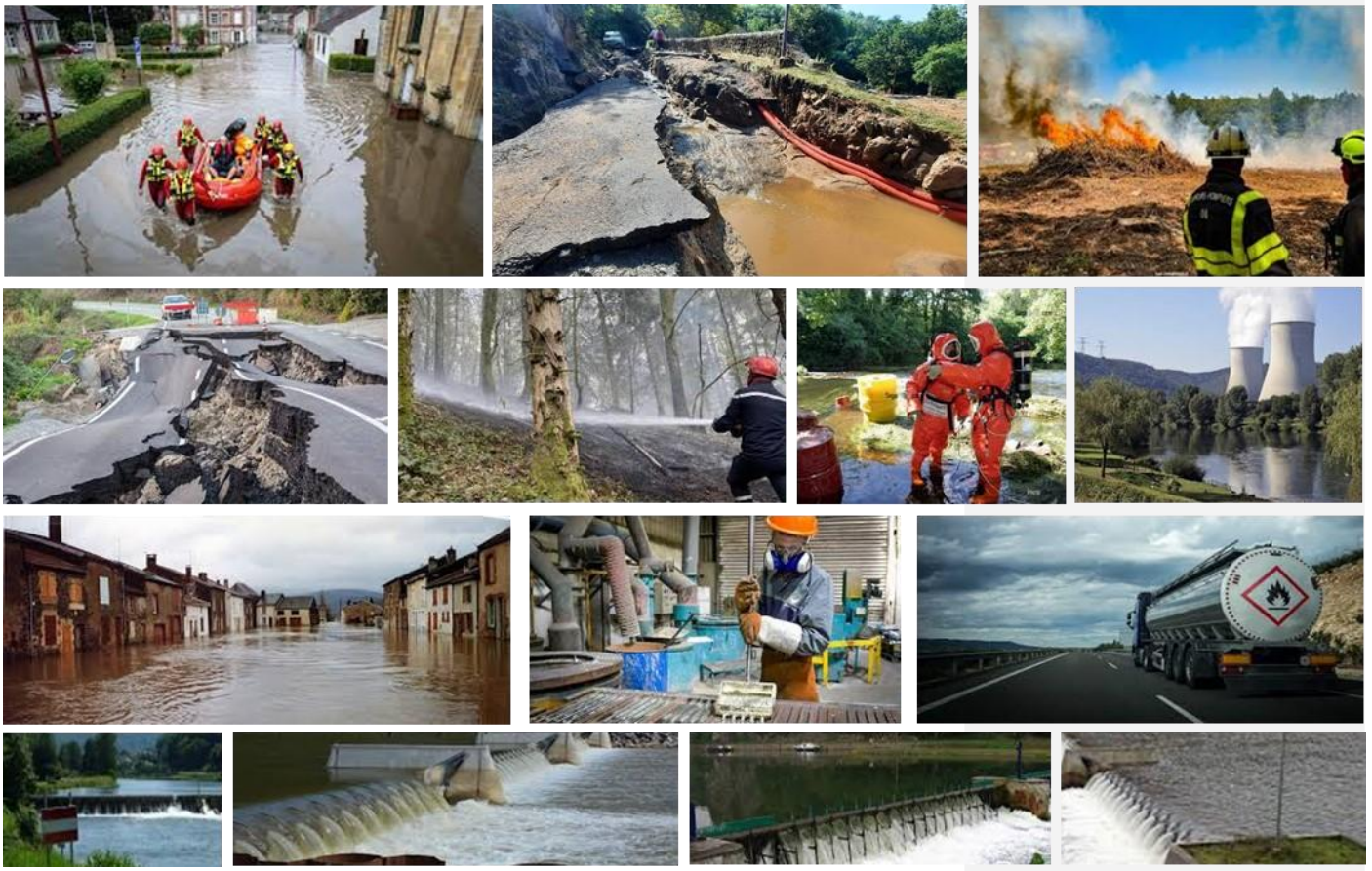

c

Inondation et coulée de boue

r

Tempête

a

Canicule

Département des Ardennes

MAIRIE

LES AYVELLES

08000

Souvenez-vous, hiver 1995, durant une période de pluies torrentielles, la Meuse sort de son lit et inonde une partie du village. Quelques riverains sont sinistrés et à l'époque, la commune organise des secours basés essentiellement sur le volontariat et avec beaucoup d'approximation.

Fort heureusement, aujourd'hui les choses ont changé et face aux risques naturels et technologiques auxquels la commune peut être confrontée, une des missions essentielles des élus est d'organiser le plus efficacement possible les secours pour venir en aide aux habitants en détresse.

Pour cela, le Plan Communal de Sauvegarde a été élaboré en lien avec les élus et a pour but de planifier selon la mise en place des secours, des moyens matériels et des structures d'accueil dont la commune dispose.

Bien sûr, nous ne souhaitons pas être un jour soumis à un risque majeur mais malgré tout, la meilleure des préparations est la prévention. C'est pourquoi, vous avez entre les mains ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui est un guide pratique sur les moyens d'alerte et la conduite à tenir face à un risque potentiel. Je vous invite donc à le lire et à le garder précieusement dans un endroit facilement accessible avec l'espoir que l'avenir nous préserve d'avoir à mettre en pratique ce contenu.

LES AYVELLES, le 15 novembre 2024

La Maire

MAIRIE de LES AYVELLES (Ardennes)

Sylvia TUCCI

Inondation et coulée de boue

Tempête

Canicule

SOMMAIRE

BON A SAVOIR

Définition d'un risque majeur 4
L'organisation communale en cas de crise 4
Les risques majeurs identifiés 4
Des consignes générales de sécurité 5

RISQUE MAJEUR

Risque inondation et coulée de boue 6

RISQUES COMPLEMENTAIRES

Risque tempête 7
Risque canicule 8

AUTRES INFORMATIONS

Localisation des lieux d'accueil d'urgence 9
Numéros utiles 9
En savoir plus 9

ANNEXE

Carte localisant le lieu d'accueil d'urgence 10

BON A SAVOIR

Définition d'un risque majeur

Un risque est défini par la possibilité qu'un évènement d'origine naturelle ou résultant de l'action humaine (aléa) s'applique à une zone où se concentrent des enjeux humains, matériels ou environnementaux.

Un risque majeur regroupe deux critères :

- une faible fréquence d'apparition,
- une gravité très importante et de nombreux dégâts.

Une organisation communale en cas de crise

La commune de LES AYVELLES avait pour obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) car elle est soumise à certains risques majeurs.

Le PCS a été élaboré dans le but d'organiser la réponse communale en cas de crise majeure sur la commune.

Il sera activé en cas de prévision ou lorsque survient un évènement

Les risques majeurs identifiés

Risques naturels
Inondation et coulée de boue
Vent-violent
Orage

BON A SAVOIR

Consignes générales de sécurité

En cas d'alerte, veuillez appliquer ces consignes quel que soit le risque majeur, sauf ordre contraire donné par les autorités au moment de l'évènement.

AVANT LA CRISE

- prévoir les équipements minimums : radio portable avec piles, lampe de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures, vêtements de rechange, matériel de mise à l'abri ;
- s'informer en Mairie des risques encourus, des consignes de sauvegarde, du signal d'alerte, des plans d'intervention ;
- organiser le groupe dont on est responsable et discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient (protection, évacuation, point de ralliement) ;
- participer ou suivre les simulations et en tirer les conséquences et enseignements.

PENDANT LA CRISE

- évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque ;
- s'informer : écouter la radio (les premières consignes seront données par Radio-France et les stations locales) ;
- informer le groupe dont on est responsable ;
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école ;
- Ne pas téléphoner sauf en cas de danger vital.

APRES LA CRISE

- s'informer : écouter la radio et respecter les consignes données par les autorités ;
- informer les autorités de tout danger observé ;
- Apporter une première aide aux voisins : penser aux personnes âgées et/ou à mobilité réduite ;
- se mettre à la disposition des secours ;
- évaluer les dégâts, les points dangereux et s'en éloigner.

RISQUE MAJEUR

INNONDATION & COULEE DE BOUE

Qu'est-ce qu'une inondation ?

Une inondation se produit lorsqu'un cours d'eau sort plus ou moins lentement de son lit mineur pour inonder les zones habituellement hors d'eau pendant une période relativement longue. Elle occupera alors le lit moyen ou le lit majeur en cas de crue importante.

Qu'est-ce qu'une coulée de boue ?

Il s'agit d'un ruisseau boueux se formant au niveau des terres agricoles, principalement lorsque la surface du sol est encroûtée et faiblement couverte par la végétation.

Consignes de sécurité

AVANT LA CRISE

- suivre/écouter les consignes des autorités et des radios locales ;
- surélever les produits polluants et les denrées alimentaires ;
- fermer les fenêtres, les portes, les aérations et soupiraux ;
- mettre au sec les vêtements, médicaments et papiers importants ;
- faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires.

PENDANT LA CRISE

- sauf cas de force majeure, il est inutile d'alerter les pompiers ;
- n'entreprendre une évacuation que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcé ;
- en cas d'évacuation, couper les fluides (gaz, eau, électricité) ;
-ne pas s'engager sur une route inondée.

APRES LA CRISE

- aérer et nettoyer les pièces ;
- s'assurer que l'eau courante est potable avant de la consommer ;
- ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche ;
- établir un inventaire des dommages.

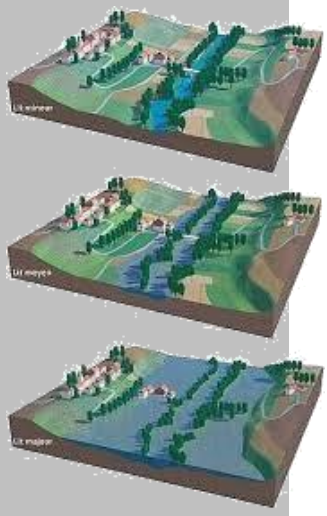

RISQUES COMPLEMENTAIRES

VENTS VIOLENTS

Tempêtes, orages et trombes/tornades

Qu'est-ce qu'une tempête ?

> les tempêtes :

On parle de tempête lorsque les rafales sont supérieures à 90 km/h. Les tempêtes venant de l'Atlantique se déplacent rapidement, jusqu'à 100 km/h et leur durée en un point n'excède pas quelques heures. Les dégâts sont causés sur une vaste zone.

> les orages :

Ils sont à l'origine de vents forts et brefs (quelques minutes) sur une zone restreinte (quelques kilomètres carrés). Les nuages d'orages créent des rafales de directions imprévisibles. Les dégâts causés sont d'étendue limitée.

> les trombes et tornades :

Ces phénomènes tourbillonnaires sont liés aux nuages d'orages. La trombe est plus petite que la tornade. Leur durée de vie n'excède pas une heure, mais plusieurs phénomènes peuvent se succéder. Les dégâts se concentrent sur une bande étroite et longue.

Consignes de sécurité

AVANT LA CRISE

- rentrer les objets susceptibles d'être emportés ;
- rentrer dans un abri en dur ;
- fermer les portes, fenêtres et volets ;
- faire une réserve d'eau potable.

PENDANT LA CRISE

- écouter les radios locales ;
- couper les fluides (gaz, eau et électricités) ;
- rester confiné dans un endroit sûr (s'éloigner des vitres) ;
- ne pas se déplacer, sauf nécessité absolue ;
- ne pas consommer de l'eau de distribution ;
- ne pas téléphoner, sauf urgence ;

APRES LA CRISE

- rendre visite aux personnes seules de votre entourage ;
- faire un inventaire des dommages ;
- se tenir informé de la potabilité de l'eau.

a

Canicule

CANICULE

Qu'est-ce qu'une canicule?

On considère qu'il y a canicule, pour un secteur donné lorsque la température reste élevée et l'amplitude thermique est faible. Une canicule peut durer de quelques jours à quelques semaines.

Consignes de sécurité

AVANT LA CRISE

- prévoir un stock d'eau potable ;
- réorganiser votre planning en supprimant toute activité physique à l'extérieur.

PENDANT LA CRISE

- éviter toute sortie aux heures les plus chaudes ;
- fermer les fenêtres et les volets ;
- s'hydrater (boire 1,5L d'eau minimum par jour) ;
- éviter toute activité physique. Si cela n'est pas possible, augmenter le nombre de pause et vous rafraîchir. Se mettre à l'ombre ou dans un endroit ventilé ;

APRES LA CRISE

- prendre des nouvelles de votre entourage.

AUTRES INFORMATIONS

Localisation des lieux d'accueil d'urgence

- 1. Salle des fêtes (Mairie) au 53 Rue de Sedan, 08000 LES AYVELLES.

En annexe, page n°10, vous trouverez une carte localisant les lieux d'accueil d'urgence.

Les numéros utiles

- Mairie : 03.24.37.88.37
- Sapeurs-pompiers : 18 ou 112
- SAMU : 15 ou 112
- Personnes sourdes ou malentendantes : 114
- Météo-France : 08.92.68.02.08

- Radios FM :
  - > RVM : 88.6
  - > Radio 8 : 91.2
  - > France info : 105.0
  - > France bleu champ. : 100.9

En savoir plus

- Les risques majeurs de la commune :

Consulter le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), en Mairie.

- Les risques naturels et technologiques :

www.georisques.gouv.fr

www.ardennes.pref.gouv.fr

- La vigilance météorologique :

www.meteofrance.fr

www.vigicrues.gouv.fr

b

CARTE LOCALISANT LE LIEU D'ACCUEIL D'URGENCE

ANNEXE n°1

Le lieu d'accueil, mis à disposition par la commune, en cas d'une potentielle évacuation suite à un risque majeur se situe à la salle des fêtes de la Mairie au **53 Rue de Sedan, 08000 LES AYVELLES.**

La commune de LES AYVELLES *(source : Géoportail)*

La Mairie de LES AYVELLES
(source : Google maps)

L'accès à la salle des fêtes s'effectue au niveau de l'entrée de la Mairie, à l'arrière du bâtiment.